



Quels métiers ?

Le baccalauréat technologique permet d'acquérir les bases scientifiques, technologiques et économiques pour une poursuite d'études supérieures.

Par une réflexion sur les techniques, il prépare à une famille de métiers, mais ne donne pas de compétences professionnelles particulières.

Cette formation permet au candidat d'envisager une poursuite d'études vers toutes les spécialités du BTSA actuel et vers un grand nombre de BTS de l'Éducation Nationale, voire d'autres possibilités (IUT, Université...).

Le baccalauréat professionnel STAV confère la **Capacité Professionnelle Agricole**, lorsqu'il est complété par un Plan de Professionnalisation Personnalisé ou PPP (voir page 57).

Formation

Le bac STAV comporte dix matières regroupées en un **tronc commun** de 9 matières pluridisciplinaires et d'un **Espace d'Initiative Locale** (EIL) qui se décline en domaines.

Le candidat doit choisir un seul domaine parmi les deux proposés par Eduter-Cnpr :

- aménagements et valorisation des espaces,
- domaine de la production agricole.

Le candidat choisira le domaine en fonction de ses centres d'intérêt et si possible de son projet professionnel.

Durée

La durée de la formation est de **deux années**.

Elle peut être réduite à **un an** sous certaines conditions et après avis du responsable de la formation.

Contenu

La formation est organisée en matières.

• 9 matières pluridisciplinaires de tronc commun

- M1** Langue française, littératures et autres modes d'expression
- M2** Langue et cultures étrangères
- M3** Activité physique, connaissance du corps et santé
- M4** Mathématiques et technologies de l'informatique et du multimédia

- M5** L'homme et le monde contemporain
- M6** Espaces, territoires et société
- M7** Le fait alimentaire
- M8** Gestion du vivant et des ressources
- M9** Matière et énergie dans les systèmes

• 1 Espace d'Initiative Locale (1 domaine au choix)

- M10** Aménagements et valorisation des espaces
- M10** Domaine de la production agricole

• 1 matière facultative : langue vivante 2 (anglais, allemand, espagnol ou italien)

Stage

La formation inclut un **stage** obligatoire d'une durée de cinq semaines, pouvant être fractionnée, choisi en fonction du domaine (EIL) suivi.

Le stage est le support d'un dossier technologique qui sera présenté à l'examen (épreuve n° 9).

Sessions de regroupement/accompagnement

Les modalités des sessions vont être modifiées et vous seront communiquées en temps utiles.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur www.eduter-cnpr.fr

Examen

9 épreuves terminales évaluent vos connaissances et vos compétences.

Pour obtenir l'examen qui a lieu en juin, il faut une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 aux épreuves, après application des coefficients.

En cas de note moyenne au moins égale à 8 et inférieure à 10/20, en fin des épreuves obligatoires et facultatives, les candidats de la formation à distance peuvent reprendre, à l'oral pour le rattrapage, deux épreuves au choix parmi les épreuves n° 1, 4, 6, 7 et 8.

| Épreuves | Coef. | Durée | Nature |
|--|------------|--------|----------------|
| n° 1: La langue française, littératures et autres modes d'expression | 4 | 3 h | écrite |
| n° 2: Connaissance et pratique d'une langue étrangère | 3 | 20 min | orale |
| n° 3: Éducation physique et sportive ^① | 3 | | pratique/orale |
| n° 4: Mathématiques et technologies de l'informatique et du multimédia | 4 | 2 h | écrite |
| n° 5: Philosophie | 2 | 2 h | écrite |
| n° 6: Sciences humaines | 6 | 4 h | écrite |
| n° 7: Sciences du vivant | 6 | 2 h | écrite |
| n° 8: Sciences de la matière | 3 | 2 h | écrite |
| n° 9: Technologies (dossier technologique) | 8 | 30 min | orale |
| Épreuve facultative de langue vivante 2 (module optionnel) | points >10 | | orale |

^① Les candidats de l'enseignement à distance peuvent bénéficier d'une dispense à cette épreuve.

Conditions d'inscription

- Soit être issu au moins d'une classe de seconde générale ou technologique
- soit être titulaire d'un diplôme de niveau V (BEP ou BEPA).

Vous pouvez vous inscrire à la formation en 1 an notamment :

- si vous avez été ajourné à l'examen du bac STAE ou STAV,
 - si vous êtes déjà titulaire d'un baccalauréat général ou d'une autre série de baccalauréat technologique,
 - si vous avez suivi une classe de première de la même série.
- N'hésitez pas à nous contacter pour étudier votre situation.

Dispense d'épreuves

Si vous êtes déjà titulaire du baccalauréat général ou d'une autre série du baccalauréat technologique, vous pouvez être dispensé des épreuves n° 1 à 6.

Conditions de redoublement

Pour les candidats ajournés à l'examen STAV, d'un établissement autre que Eduter-Cnpr :

- vous serez scolarisé à Eduter-CNPR. Il n'y a donc pas de maintien possible des notes supérieures ou égales à 10/20. Vous serez présenté à l'examen par Eduter-Cnpr et vous devrez passer à nouveau la totalité des épreuves (sauf les épreuves E1 et E3) ;
- pour les candidats qui souhaiteraient garder le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10 : l'inscription à l'examen est possible auprès de votre SRFD*, en tant que candidat isolé. Mais vous ne serez alors pas scolarisé. Dans ce cas, prenez contact avec Eduter-Cnpr.

Pour les personnes ajournées au bac STAE, des équivalences existent ; prendre contact avec Eduter-Cnpr.

* SRFD : Service Régional de la Formation et du Développement